

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 75 (1930)  
**Heft:** 11

**Rubrik:** Chroniques et nouvelles

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 15.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# CHRONIQUES et NOUVELLES

---

## CHRONIQUE SUISSE

Un débat contradictoire sur la défense nationale. — Curieux état d'esprit des adversaires sincères de cette défense. — Leçons d'histoire : 1815, 1831, 1874, 1914, 1917. — Le crédit extraordinaire pour la reconstitution de matériel. — A la commission dite des économies.

La chronique de juillet a signalé, à l'occasion d'un débat contradictoire qui a eu lieu à Lausanne au sujet du crédit en faveur de l'aviation militaire, l'avantage que retirerait la défense nationale d'une intervention de ses partisans dans les réunions convoquées par de ses adversaires. M. le conseiller fédéral Minger vient de donner l'exemple d'une intervention de ce genre ; il a accepté de participer à un débat contradictoire dans le canton d'Argovie. Lui, le Dr Bircher, MM. Kunzli et Baumann, conseillers nationaux, soutinrent l'obligation de la défense nationale ; M. Schmid, conseiller national, M<sup>me</sup> Lejeune, MM. Huber et Fuchs, députés au Grand Conseil, à Aarau, présentèrent les thèses opposées.

Tout s'est passé dans le plus grand ordre, pour la satisfaction et l'instruction d'un public nombreux venu de près et de loin pour assister à cette joute oratoire. On a pu constater que la différence était grande entre des journalistes surchauffés, qui ne savent pas dominer leur plume quand ils sont assis seuls à leur table à écrire, et des citoyens discutant contradictoirement devant d'autres citoyens désireux de n'être pas payés de mots.

On a fait une seconde constatation, qui n'est pas nouvelle non plus, mais que la circonstance a bien mise en évidence : c'est que l'opposition des deux thèses réside surtout dans des tournures d'esprit différentes, et non dans des différences de conceptions politiques. Les orateurs adversaires de la défense nationale armée n'ont aucunement invoqué des arguments d'internationalisme. Ils ont mis, eux aussi, l'amour de la patrie à la base de leurs aspirations ; mais leur horreur de la guerre et une croyance en de bonnes intentions générales animant les hommes d'Etat, les peuples qui les inspirent, et les chefs d'armées, les engagent à préconiser l'abandon de tout procédé de résistance, cet abandon même devant moralement

seconder les bonnes intentions présupposées. On remarque l'opposition des esprits : ici des hommes qui estiment peu sage de renoncer à l'observation des réalités et aux leçons de l'histoire et de la politique, là des hommes de foi qui estiment que les convictions que cette foi leur dicte l'emportent sur tout enseignement du passé et sur toutes les inconnues de l'avenir.

Au surplus, de part ni d'autre, aucun arguments nouveaux n'ont été avancés ; cela n'eut pas été possible, la controverse durant depuis trop longtemps pour que le sujet ne soit pas épuisé. Ce qui ne signifie pas que des débats comme celui qui vient d'avoir lieu soient inutiles. Il faut tenir compte des personnes qui, n'ayant pas l'occasion de s'instruire contradictoirement, ne connaissent qu'un unique son, celui de la cloche unique qu'elles entendent.

\* \* \*

Ce qui étonne particulièrement dans l'attitude de ces adversaires sincères de la défense militaire du pays, c'est une curieuse incapacité à sortir d'eux-mêmes pour admettre des éventualités que l'observateur le plus superficiel ne saurait contester. Mettons-nous à leur place ; admettons le désarmement de la Confédération. Il n'en résultera naturellement pas que tout conflit disparaisse entre de nos voisins. Si quelque querelle survient entre eux, et qu'une guerre s'en suive, leurs généraux ne pousseront pas l'inconscience ou l'imbécilité jusqu'à attendre que l'adversaire porte la guerre sur leur territoire en passant librement à travers une Suisse où chacun pourrait entrer comme dans un moulin. Ils entreront eux aussi, préférant de beaucoup, comme il est naturel, voir les ravages de la guerre s'exercer chez nous plutôt que chez eux. Nos adversaires de la défense nationale assisteront-ils paisiblement à ce spectacle ? Ne réagiront-ils pas ? Accepteront-ils sans indignation les réquisitions qui leur seront imposées ? Verront-ils sans trouble l'incendie et les bombardements dévaster nos cités ? C'est un singulier état d'esprit que le leur.

Notre histoire, plus exactement l'histoire de nos armements devrait, semble-t-il, retenir leur attention. Elle est très suggestive, très instructive.

En 1815, notre armée est inapte à aucune action défensive sérieuse. Les Alliés d'alors, Russes, Autrichiens, Prussiens pénètrent chez nous de toutes parts, et devant eux notre reculade est générale. Nous protestons, bien entendu, mais que valent des protestations contre une invasion armée ? Nous protestons, mais nous reculons, sans pouvoir nous battre, faute d'une organisation militaire efficace,

et nous payons, car ces Russes, ces Autrichiens et ces Prussiens ont des estomacs, et comme ces estomacs sont chez nous, c'est à nous de les remplir. Nos fourrages vont aux chevaux des envahisseurs.

Il est vrai qu'en 1798 nous avons vu pire. L'état de nos armements ne valait guère mieux qu'en 1815, et les Français avaient des armées. La bataille s'est poursuivie chez nous. Si, en 1815, il en fut autrement, c'est que la France, affaiblie, dut adopter, sur le Jura, une attitude défensive. Le général Lecourbe y commanda un long cordon de médiocre résistance pendant que Napoléon prenait l'offensive dans les Pays-Bas.

En 1831, changement de tableau. La Suisse n'est pas encore bien forte, mais assez cependant pour protéger sa neutralité mieux qu'à l'aide de platoniques protestations. Quand, à la suite de la révolution belge, la guerre menaça l'Europe, elle prit aussitôt ses mesures de précaution. Le général Guiguer de Prangins fut nommé commandant en chef des contingents helvétiques, avec le colonel Dufour comme chef d'état-major. Les états-majors furent constitués et mobilisés ; ils occuperont leurs cantonnements comme si les troupes étaient mobilisées aussi. Elles furent seulement mises de piquet, les cantons étant invités à reviser leur état de préparation à la guerre, personnel et matériel. La Diète fédérale procéda à l'organisation de la landwehr. Bâle, plus particulièrement exposée, fut mise en état de défense et, plus tard, Genève.

En même temps, le Directoire fédéral avisa les Etats étrangers que la Confédération était résolue à faire respecter par les armes sa neutralité et l'intégrité de son territoire. Qu'ils ne s'étonnent pas qu'elle s'y prenne à l'avance ; son organisation militaire sans armée permanente l'y constraint. Les Etats avisés répondent qu'ils prennent acte. La France, plus particulièrement intéressée au problème stratégique, donna l'assurance qu'elle respecterait la neutralité de la Suisse aussi longtemps qu'elle serait véritablement gardée par la Suisse et respectée par les autres puissances ; mais que si une intervention quelconque était admise, ou avait lieu dans un canton de la part de l'étranger, la France alors serait forcée d'agir en conséquence.

L'Autriche fut moins catégorique. Sans doute, le prince de Metternich, qui est chancelier de l'Empire, reconnut que l'acte du congrès de Vienne avait prononcé, sanctionné et garanti la neutralité de la Suisse, mais sa lettre exprima quelques doutes sur l'opportunité des déclarations et des mesures militaires faites et prises par la Suisse, sans aucun danger imminent ni péril existant. Néanmoins l'Autriche

reconnut la neutralité de la Confédération, se réservant toutefois de repousser toute initiative qui tendrait à compromettre cette neutralité.

C'est, en d'autres termes, une attitude analogue à celle de la France. Les deux rivales s'observent réciproquement. Que l'une se serve du territoire helvétique, l'autre l'y suivra si elle ne l'y prévient pas.

En 1870, la scène se renouvelle, les rivales étant cette fois-ci l'Allemagne et la France, et plus nettement en 1914. Mais il est inutile d'insister sur ces deux dernières dates. La *Revue militaire suisse* a souvent commenté les événements qui les ont illustrées. Ses lecteurs les connaissent par le menu.

Intéressante, et surtout instructive est la comparaison entre les quatre cas de 1815, 1831, 1870 et 1914. En 1815, armée nulle, territoire violé. En 1831, armée en état de préparation et précautions affirmées à temps : opportunité des précautions discutée, mais en somme neutralité respectée si l'armée est capable d'y veiller. En 1870 et en 1914, pas de doute ; la dite armée est estimée apte à remplir sa mission. Cependant, comme on sait, la France, inquiète, s'informe des intentions de la Suisse. Enfin, en 1917, cinquième cas qu'il convient de joindre aux quatre autres, l'armée peut être submergée par des forces supérieures. Neutralité respectée, mais conventions entre états-majors pour le cas de menace éventuelle.

\* \* \*

Le rappel de 1831 autorise une autre remarque. Au cas de guerre imminente et de mobilisation de l'armée, le Conseil fédéral se trouve dans une position éminemment délicate. A quel moment convient-il qu'il décrète la mobilisation ? S'il le fait tôt, il risque de fournir un prétexte à l'un des futurs belligérants pour l'accuser d'une entente avec l'ennemi et d'une rupture de neutralité commise par la Suisse elle-même. Sa lettre de Metternich est suggestive à ce propos. En outre, on sait qu'il n'est pas difficile de tromper la crédulité publique dans les heures d'émotion, et l'on a pu voir, par la signification qu'il a plu au gouvernement impérial allemand, en 1914, d'attribuer aux entretiens du général belge Ducarne avec le lieut.-col. anglais Barnardiston, qu'un belligérant aux abois ne s'embarrasse pas toujours de scrupules, et que la neutralité d'un Etat faible ne vaut pas lourd au regard d'un Etat puissant qui invoque son intérêt stratégique. Qui veut tuer son chien l'accuse de la rage. Si, au contraire, le Conseil fédéral ajourne sa décision, il risque de la rendre tardivement, comme en 1914.

Le Directoire fédéral de 1831 n'a pas hésité. Avant même que l'on pût parler d'une guerre imminente, à un moment où régnait seulement une inquiétude en Europe, il arrêta sa résolution. Le vœu de la Suisse, fit savoir la Diète aux Etats avec lesquels les cantons entretenaient des rapports plus intimes, est de garder inviolablement sa neutralité. « Cependant, ajouta-t-elle, et ces termes montrent assez que la sécurité de la nation a occupé dans ses préoccupations la place première, des événements qui pourraient n'être pas sans influence sur les rapports généraux de l'Europe et les armements considérables qui se font dans les pays voisins, imposent des précautions militaires. Elles n'ont d'autre but que la sauvegarde de la neutralité. La Diète est persuadée que les hautes puissances, toujours justes et bienveillantes à son égard, ne verront dans ces déterminations que l'exercice d'un droit naturel et légitime appartenant à la Suisse comme Etat indépendant, et qui lui a été garanti par les transactions solennelles de l'Europe. »

Les conditions sont aujourd'hui les mêmes qu'il y a cent ans, mais les moyens dont un général dispose, chemins de fer, automobiles, aéroplanes, rendent les surprises stratégiques autrement aisées. Raison de plus, pour un Conseil fédéral du XX<sup>e</sup> siècle de prendre exemple, le cas échéant, sur les autorités fédérales de 1831. Ce ne serait pas la peine de tant parler de la rapidité de notre mobilisation pour n'en pas profiter et demeurer en retard.

\* \* \*

Des deux systèmes de comptabilité examinés par le Conseil fédéral pour couvrir les frais de la reconstitution de nos stocks épuisés, celui du crédit extraordinaire a été choisi. Le crédit s'élève à 16 millions de francs, amortissable en deux ou trois ans. En 1931, 9 millions à peu près seront employés, soit 6 158 000 fr. pour l'équipement des recrues, 1 929 182 fr. pour matériel de corps, 576 000 fr. pour des bâts auxiliaires, et 300 000 fr. pour sept mille masques contre les gaz. Les 7 millions du solde seront employés pour pareilles acquisitions l'année suivante ou dans les deux années suivantes.

Comme on l'a dit, nous avons vécu ces années précédentes sur nos stocks de guerre, ce qui a permis le maintien du budget, ou à peu près, au chiffre forfaitaire de 85 millions de francs fixé par les Chambres fédérales. Mais les stocks de guerre ne sont pas inépuisables ; ils sont même près d'être épuisés. On en peut juger par le petit tableau suivant :

---

<i>Stock</i>	1921	1930
Tuniques . . . . .	277 500	83 000
Pantalons pour troupes à pied . . . . .	563 400	212 000
Culottes d'équitation . . . . .	120 000	70 500
Bonnets de police . . . . .	191 000	77 600

D'autre part, l'effectif de l'armée de campagne a augmenté au cours des dix dernières années de 60 000 hommes. 28 000 tuniques et 46 000 pantalons de troupe à pied sont nécessaires pour un seul contingent annuel de recrues. Il est indispensable aussi de combler certains vides dans le matériel de corps. Enfin, il faut pourvoir l'armée de masques contre les gaz.

Le Conseil fédéral se trouve en somme enfermé dans un cruel dilemme : la loi sur l'organisation de l'armée votée en 1924 exige l'application d'un programme que la décision prise également par les Chambres de limiter les dépenses militaires à 85 millions par année rend quasi impossible.

Dans le budget ordinaire, les dépenses générales et celles pour l'instruction de l'armée ont subi une telle hausse qu'il ne reste que 10,8 millions pour le matériel de guerre, ce qui est manifestement insuffisant.

Avant de prendre sa décision, le Conseil fédéral a consulté la commission dite des économies. C'était logique, puisque, par résolution parlementaire, cette commission a précisément pour mission de rechercher si le budget militaire annuel peut être limité au chiffre de 85 millions de francs. D'autre part, on ne saurait admettre que nos recrues ne soient pas habillées, que les bâts manquent pour nos mulets, et que si une guerre venait à éclater, nos soldats soient livrés aux gaz d'un ennemi. La commission a donc été consultée par le Conseil fédéral auquel elle a répondu comme suit :

« La commission des économies pour l'administration militaire fédérale est unanime à reconnaître que les renseignements fournis par le chef du département militaire sur la diminution des réserves de matériel et sur leur insuffisance actuelle sont conformes à ses propres constatations. Cela étant et vu les dispositions légales actuellement en vigueur, elle ne méconnaît pas la nécessité de procéder à certaines acquisitions extraordinaires de matériel. Mais la commission estime qu'il appartient au Conseil fédéral d'examiner aujourd'hui déjà les questions qui sont de nature à provoquer une diminution durable des dépenses militaires par suite de modifications organiques. »

Rien dans cette réponse qui ne soit conforme aux circonstances

actuelles et aux probabilités de l'avenir. Les circonstances actuelles sont la nécessité de l'habillement des recrues et l'indispensable équipement de certaines de nos troupes. Les probabilités de l'avenir sont la réforme de notre législation militaire dont l'étude demande à être entreprise.

## CHRONIQUE FRANÇAISE

(*De notre correspondant particulier.*)

L'Historique officiel de la Grande Guerre.

Savez-vous, en Suisse, qu'un Historique officiel intitulé : *Les armées françaises dans la Grande Guerre* est en cours de publication depuis un certain nombre d'années ?<sup>1</sup> Chez nous, bien des gens, et qui s'intéressent simultanément aux choses militaires et aux questions de librairie, l'ignorent et sont surpris quand on leur parle de ce qui a déjà été fait, de ce qui est en train, de ce qui reste à faire. Rien d'étonnant donc à ce qu'à l'étranger on soit encore moins au courant. C'est pourquoi je voudrais, au cours de cette dernière chronique française de 1930, essayer de combler la lacune en vous parlant de l'esprit qui a présidé à cette vaste entreprise, de la méthode de travail adoptée, enfin de l'état actuel de la publication.

C'est un fait celui-là bien connu qu'après la guerre de 1870-1871 nous eûmes à regretter de n'avoir pas décidé plus tôt d'écrire le récit des événements militaires de cette funeste campagne. On disait : Nous sommes les vaincus ; est-il bien utile d'étaler *coram populo* les tristes malfaçons auxquelles ont donné lieu les opérations ? Le bénéfice des leçons tactiques ou stratégiques qu'en retirerait l'armée ne serait-il pas très au delà compensé par le désarroi moral, la perte de prestige qu'en subiraient aux yeux du pays et de l'armée elle-même, ses gouvernants et ses généraux ?

On en avait conclu qu'il était préférable d'attendre que fussent disparus les grands protagonistes du drame avant d'en entreprendre l'exposé historique. Ainsi fit-on et l'on ne fut pas longtemps sans s'apercevoir du défaut que présentait un tel parti pris de silence.

En effet, les Allemands qui n'avaient pas, comme nous, des

<sup>1</sup> Veuillez notre excellent correspondant calmer ses doutes. Nous sommes un trop petit pays pour n'être pas curieux de ce qui se passe, se dit et s'écrit au delà de nos quatre frontières. Ce qui ne signifie pas que la présente chronique soit superflue. Elle nous renseigne, au contraire, sur une publication dont la plupart d'entre nous ne connaissent pas le contenu.

raisons de se taire, se mirent dès 1872 à la publication d'un vaste historique officiel de la guerre franco-allemande. L'état-major de Berlin, qui exécuta le travail, le rédigea ayant en vue sa plus grande gloire et celle de ses dirigeants. L'espèce de terreur que les troupes prussiennes avaient répandue durant leur invasion de notre territoire, s'étendit, par cette publication, dans le domaine de la technique guerrière intellectuelle, et pendant toute la durée de notre relèvement matériel nos esprits furent en quelque sorte écrasés par cet aveu de la supériorité allemande que les cent bouches de la renommée germanique clamaient aux quatre coins du monde.

Avec nous-mêmes, le monde entier se laissa prendre à ce récit qui, faut-il le dire ? fourmillait d'erreurs et de mensonges, ayant été entrepris non pas dans un but de recherche de la vérité et d'instruction pour les générations à venir, mais uniquement pour des fins moins avouables de réclame et de propagande, tant à l'extérieur qu'au dedans. Longtemps, c'est à la source allemande que nos maîtres de l'enseignement militaire durent aller puiser la documentation nécessaire aux leçons qu'ils cherchaient à dégager de l'histoire. Peu à peu cependant, et jusqu'en Allemagne, la vérité se faisait jour et l'on s'apercevait qu'à la guerre — comme en tout, d'ailleurs, ce qui concerne l'activité humaine — point n'est besoin d'atteindre à la perfection pour être vainqueur, et qu'il suffit, à un moment donné, de commettre moins de fautes ou des fautes moins graves que son adversaire. C'est précisément ce qu'avaient dégagé d'une étude impartiale des faits, devant leur auditoire vibrant de l'Ecole supérieure de guerre, ceux qui compteront par la suite parmi les plus grands chefs français de la Grande Guerre, un Pétain, un Fayolle, un Foch. Quel réconfort en devait résulter pour la génération militaire de cette guerre ! Ils le firent avant même que l'historique officiel français de la guerre franco-allemande eût entièrement mis à jour la documentation de notre côté. Car la section historique de l'état-major de l'armée s'était enfin mise à cette publication, environ le début du siècle. Disons tout de suite qu'en 1914 ce travail fut interrompu par la guerre ; il n'a pas été repris depuis et cela constitue, à n'en pas douter, une lacune regrettable.

Dès la fin des hostilités, au début de 1919, la question se posa de savoir si l'on adopterait pour la grande guerre une solution différente de celle prise pour le conflit précédent. Ce que je viens de rappeler explique que l'on décida de publier sur-le-champ « quelque chose » sur les événements auxquels l'armée française venait de prendre une part si glorieuse et, de quelque façon qu'on l'envisageât, prépondérante.

Sitôt dit, sitôt fait.

Avant même que l'on eût recruté le personnel d'exécution nécessaire et qu'à ce personnel on eût choisi un chef d'orchestre qualifié pour mener à bien le travail dont il s'agissait, un plan de l'ouvrage était établi, approuvé par Clémenceau, ministre de la guerre, imposé à celui qu'on chargerait de l'entreprise. Ne fallait-il pas, cette fois, ne pas se laisser devancer par l'adversaire, se mettre en garde contre toute velléité tendancieuse cherchant encore à dénaturer la vérité au profit des uns ou des autres ?

On était alors dans tout le remue-ménage de la démobilisation. Les archives de la guerre n'étaient point rassemblées ; il fallait les arracher bribes par bribes aux unités ou états-majors à qui cela répugnait de s'en séparer. Nul n'ignore que la machine à écrire et quatre années de stabilisation ou de piétinement avaient accru la paperasserie de façon formidable. Il y avait des monceaux de documents à recueillir dont l'importance était très variable et qui venaient d'un peu partout, du front occidental, des bureaux du ministère, du front de Macédoine, des diverses missions françaises auprès des armées étrangères, des colonies, etc., etc. Bref, je donnerai une idée du volume de ce matériel en disant que les Archives historiques actuellement déposées au ministère de la guerre comptent, pour la Grande Guerre, environ 60 000 cartons, tandis que pour toute la période antérieure s'étendant depuis Louvois jusqu'à fin juillet 1914, c'est-à-dire pour l'ensemble des guerres auxquelles la France prit part durant les XVII<sup>e</sup>, XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, ces mêmes archives ne possèdent pas plus de 15 000 cartons ou dossiers équivalents.

Certes, dans ces 60 000 cartons qui constituent le lot officiel de la Grande Guerre, il se trouve, à côté de documents précieux pour l'histoire proprement dite, tout un fatras de pièces sans intérêt ou en doubles dont il y avait d'abord lieu de faire avec soin le tri. Un ardu travail de classement s'imposait qui permettrait de distinguer l'ivraie du bon grain, les documents utiles de ceux encombrants. Or cette distinction est bien délicate à faire. Tel papier n'offre point d'intérêt pour tel historien, alors qu'il sera particulièrement prisé par cet autre. En pareille matière, il convenait donc d'agir avec une prudence extrême. Et pour aller au-devant de toute critique, éviter le reproche de « tripatouillage des documents » que d'aucuns, n'ayant rien de bon à attendre de la découverte de la vérité toute nue, n'ont déjà point manqué d'adresser à l'état-major de l'armée, celui-ci a résolu de tout laisser en bloc, quitte à perfectionner par la suite la répartition et le classement de l'immense documentation dont on lui a confié la garde.

Cette décision n'allait pas faciliter ni hâter le travail de ceux chargés de l'exposé des opérations militaires.

En 1919, quand on se trouva en présence de l'œuvre à accomplir, les événements étaient encore si proches et, il faut bien dire si peu connus, que tout récit synthétique exact paraissait impossible à rétablir rapidement. L'idée fut alors émise de donner immédiatement en pâture à l'opinion publique, avide de savoir et qui cherchait à comprendre, les rapports qu'avaient établis les maréchaux Joffre et Pétain pour la durée de leur commandement à la tête des armées françaises. On aurait demandé au général Nivelle et au maréchal Foch d'écrire, à leur tour, un exposé de leur période de commandement. L'ensemble eût fourni une substance déjà appréciable sur ce qui s'était passé. Ce n'était point encore là de l'*histoire*; mais n'était-ce pas mieux que de l'*histoire*, ces récits sortis de la plume même de nos grands chefs expliquant à leurs compatriotes ce qu'ils avaient fait, ce qu'ils avaient cru faire, ce qu'ils avaient voulu qui fût ? Ne constituaient-ils pas, pour l'avenir, d'utiles et passionnantes *documents* ? A l'abri de ce premier lot de publications, le service historique pouvait ensuite, sans une hâte précipitée, s'adonner à la tâche préparatoire qui lui incombaît, recueillir, mettre en ordre, assurer la conservation et le classement méthodique de l'immense documentation confiée à ses soins. Mais la suggestion ne fut pas retenue par Clémenceau, à qui elle fut soumise, et l'on décida alors de procéder sans retard à la publication des documents eux-mêmes dont le premier afflux n'était d'ailleurs point encore apaisé.

Il s'agissait, je le répète, d'une publication considérable de documents officiels présentés par ordre chronologique et groupés en volumes correspondant aux diverses phases de la guerre que l'on attaquerait toutes de front, simultanément. L'ensemble était ainsi réparti :

Tome I<sup>er</sup>. La période de la guerre de mouvement, du début au 13 novembre 1914.

Tome II. La stabilisation du front. Les attaques locales (14 novembre 1914 - 1<sup>er</sup> mai 1915).

Tome III. Les offensives de 1915. L'hiver 1915-1916.

Tome IV. Verdun. La Somme (21 février - fin novembre 1916).

Tome V. Les offensives de 1917.

Tome VI. L'offensive allemande de 1918.

Tome VII. Les offensives alliées de 1918.

Tome VIII. La campagne d'Orient.

Tome IX. Les campagnes coloniales.

Tome X. Ordre de bataille des grandes unités.

A l'heure où j'écris cette lettre, les volumes suivants ont paru : 2 volumes du tome Ier, le premier comportant les préliminaires, la bataille des frontières, les opérations antérieures au 24 août 1914, le second qui traite de la manœuvre en retraite et des préliminaires de la bataille de la Marne ;

Le tome III ;

Un volume du tome VII ; il traite des offensives de dégagement et de la préparation des offensives générales (15 juillet-25 septembre 1918) ;

Un volume du tome VIII : la campagne d'Orient jusqu'à l'intervention de la Roumanie (février 1915-août 1916) ;

Le tome X, en deux volumes.

Ces volumes parus sont en vente à l'Imprimerie nationale qui les a exécutés avec tout le soin de présentation, je dirai même le luxe et l'art du livre qui sont dans les traditions de ce grand établissement de l'Etat.

Chaque tome comporte plusieurs volumes. Ceux-ci se répartissent en un, deux ou trois, parfois quatre volumes de texte rédigé par le personnel du Service historique, chacun de ces volumes comportant plusieurs volumes de documents, auxquels sont jointes les cartes correspondantes tirées en plusieurs couleurs par le Service géographique de l'armée. L'ensemble est majestueux, imposant. Jamais, à propos d'aucune guerre, on n'aura ainsi disposé d'un lot pareil de documentation officielle. L'œuvre supportera la comparaison avec les Mémoires publiés par de Vaux sur les guerres du règne de Louis XIV ou encore avec la Correspondance de Napoléon. Les historiens militaires, tous ceux qui dans un dessein d'instruction tactique ou d'enseignement technique s'occupent de la Grande Guerre, devront obligatoirement y recourir. Déjà l'Ecole supérieure de guerre, le Centre des Hautes Etudes militaires, l'état-major de l'armée, toutes les écoles de formation d'officiers ou de spécialités puisent à pleines mains dans les volumes parus. On attend avec impatience la suite de la publication dont ceux qui la dirigent estiment qu'elle sera vraisemblablement achevée dans un délai de quelques années, quatre ou cinq environ.

Ce brillant tableau d'une œuvre qui fera honneur à l'esprit scientifique des militaires de notre temps ne va pas sans quelques ombres légères que l'on distingue mieux à mesure que se développe le travail en cours.

Il semble, d'autre part, qu'une équivoque se soit produite au moment même où on l'entreprendait. Dans l'esprit de ceux qui le concurent, il s'agissait exclusivement d'une publication de documents.

Or les volumes contenant ces documents, somme toute l'essentiel de l'ouvrage, sont appelés des *Annexes*, ce qui, en bon français, veut dire : chose secondaire adjointe à une chose principale. Il faut donc que celle-ci soit représentée pas les volumes de texte rédigés par le personnel du Service historique, alors que ce texte ne devrait logiquement comporter qu'une sorte d'introduction servant de fil conducteur dans la consultation des documents. En sorte que, en apparence, l'accessoire a tendu à devenir le principal et le principal s'est un peu vu ravalé au rang subordonné. Cela fait songer à la boutade dont on accablait les historiens militaires d'avant-guerre : ils faisaient imprimer en grosses lettres leurs propres élucubrations, tandis que les textes de Napoléon ou d'autres grands chefs devenus célèbres n'avaient que les moindres honneurs de caractères réduits. On a agi de même façon à propos de la Grande Guerre puisque les volumes de documents sont incontestablement moins soignés, soit comme qualité de papier, soit comme beauté des caractères d'imprimerie, que les volumes d'un texte dont le moins qu'on puisse dire est qu'il est quelque peu pénible à lire.

Car une grave déformation s'est produite dans l'établissement de ce texte. Alors qu'il ne devait, ainsi que je viens de le dire, constituer en principe qu'une simple préface, ses auteurs ont voulu se hausser au rôle de vrais historiens. Or ils n'en avaient pas les moyens matériels puisqu'il leur était interdit d'utiliser autre chose que les seuls documents d'archives. Les pièces officielles, si elles sont absolument indispensables à consulter, ne suffisent cependant pas pour écrire l'histoire. En outre, la réserve absolue, écartant de cet ouvrage aucun jugement sur les faits évoqués, vouait à un récit terne, monotone, compassé, incolore, sans animation et sans vie. C'est bien ainsi qu'apparaît le texte : une table des matières de consultation à peu près impossible. On dirait une accumulation de moellons mis bout à bout et réunis sans habileté les uns sur les autres pour faire un mur massif, inélégant et compact. Un monument qui exigeait l'art subtil d'un architecte éminent semble avoir été initialement confié à l'esprit borné d'un médiocre entrepreneur en maçonnerie.

Heureusement les documents restent qui sont de précieux matériaux. Et quant aux défauts que je viens de signaler, il serait facile d'y remédier sans changer en rien le caractère d'ensemble de la publication. Il n'est pas douteux qu'avec l'historien si averti qu'est le général Paul Azan, actuellement à la tête du Service historique, et sous la haute impulsion directrice du chef d'Etat-major de l'armée, le général Weygand, lui aussi rompu aux disciplines de l'histoire, les redressements nécessaires ne tarderont pas à être opérés.

Ainsi l'ouvrage intitulé : *Les Armées françaises dans la Grande Guerre*, en même temps qu'il constituera un merveilleux instrument de travail pour les générations futures, montrera à celles-ci comment, à l'aube du XX<sup>e</sup> siècle, la République et son armée, en ramenant la victoire sous les plis du drapeau français, ont effacé la trace de la honteuse défaite subie par leurs prédecesseurs.

---

## INFORMATIONS

---

† **Le major de cavalerie Alf. Junod.** — A la fin du mois de septembre, après de longues souffrances vaillamment supportées, est décédé un officier dont la cavalerie de la Suisse romande devra conserver le souvenir.

Le major Alfred Junod a fait toute sa carrière militaire à la 1<sup>re</sup> brigade de cavalerie dont il fut très longtemps et, sous deux commandants successifs, le 1<sup>er</sup> adjudant. C'est dans cette fonction surtout qu'il eut l'occasion de mettre en relief ses belles qualités de soldat et son talent de cavalier. Actif et infatigable, prévoyant et dévoué, montant avec vigueur des chevaux de sang, c'était bien le type de l'adjudant d'une grande unité de cavalerie, et les services que cet excellent officier a rendus à la 1<sup>re</sup> brigade, spécialement durant le service à la frontière, ne seront pas oubliés de ses chefs. Le major Junod était un passionné du cheval ; les nombreux succès qu'il remporta en courses sur ses chevaux *Capitole* et *Bellona* sont encore présents à la mémoire de toute une génération. Nous garderons de ce cher camarade, trop tôt disparu, un souvenir reconnaissant et ému.

H. P.

† **Le colonel-divisionnaire Albert Gyger.** — Les rangs de l'armée d'avant 1914 continuent à s'éclaircir. Après le colonel J. J. Kohler dont notre livraison d'octobre a eu le regret d'enregistrer le décès, voici le colonel-divisionnaire Gyger, à Neuchâtel, qui le suit dans la tombe. Entouré d'une haute et générale estime, caractère loyal et sûr, il laisse chez ceux qui l'ont connu, qui l'eurent comme camarade ou comme chef, d'unanimes regrets.

Sa promotion au grade de colonel-divisionnaire est un cas unique, sauf erreur, dans les traditions de notre armée. Il commandait